

Bulletin unique avec exemption pour la classe DM 2017-2018

Les élèves en classe DM bénéficient d'un bulletin unique avec exemption puisque nous modifions les exigences fixées pour chacun d'eux afin de respecter leurs besoins et leur rythme d'apprentissage par rapport aux exigences des cycles tel que décrit dans les cadres d'évaluation du MELS. Sous la rubrique Commentaires, à la Section 2 du bulletin, une précision mentionnera que les exigences des programmes d'études ont été modifiées pour votre enfant. Il sera aussi clairement mentionné, dans le PI de votre enfant, à quel cycle il sera évalué dans ses apprentissages en français et en mathématiques pour l'année courante.

Au bulletin, les résultats seront inscrits sous forme de chiffre. Il ne s'agit pas d'un pourcentage obtenu par un cumul de notes, mais plutôt d'un symbole chiffré correspondant à l'échelle descriptive suivante :

100 = A+	L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui.
95 = A	
90 = A-	
85 = B+	L'élève répond aux exigences fixées pour lui.
80 = B	
75 = B-	
70 = C+	L'élève répond partiellement aux exigences fixées pour lui.
65 = C	
60 = C-	
55 = D	L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui.

Voici la fréquence d'évaluation pour les disciplines et compétences enseignées:

Discipline et compétence	1 ^{er} bulletin	2 ^{ème} bulletin	3 ^{ème} bulletin
Français-Lire	X		X
Français-Écrire		X	X
Français-Communiquer	X		X
Mathématique-Raisonner		X	X
Mathématique-Résoudre			X
Éthique et culture religieuse	X		X
Arts-Plastiques		X	X

Deux compétences transversales seront évaluées à la 1^{ère} et à la 3^{ème} étape du bulletin sous forme de commentaires.

Compétences transversales	1 ^{er} bulletin	2 ^{ème} bulletin	3 ^{ème} bulletin
Se donner des méthodes de travail efficaces	X		X
Travailler en équipe		X	X

Nous vous rappelons également les communications officielles que vous recevrez pendant l'année scolaire. Vous pouvez les voir sur le portail.

1^{ère} communication	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le 13 octobre .
1^{er} bulletin	Le bulletin vous sera remis ou envoyé par internet le 15 novembre . La rencontre de parents est le 17 novembre . Ce bulletin couvrira la période du 31 août au 31 octobre 2017.
2^{ème} bulletin	Le bulletin vous sera acheminé à la maison par votre enfant ou envoyé par internet le 15 mars . Ce bulletin couvrira la période du 1 ^{er} novembre au 17 février 2018.
3^{ème} bulletin	Le bulletin vous sera acheminé à la maison ou par internet. Il couvrira la période du 18 février jusqu'à la fin de l'année.